

## RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

<b>Entreprise</b>	Remorquage PDR 2011 inc.
<b>Secteur d'activité</b>	Service de remorquage et de transport
<b>Date de la décision</b>	25 juin 2025
<b>Nature de la décision</b>	Révocation de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Remorquage PDR 2011 inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

### MOTIFS RETENUS :

- Remorquage PDR 2011 inc. a, à plusieurs reprises, surfacturé la Ville de Laval dans le cadre d'un contrat et a fait preuve d'insouciance quant au respect des tarifs applicables, des documents contractuels et de la réglementation afférente.
- Le comportement de l'entreprise reflète un non-respect flagrant des documents contractuels et des règles conçues pour protéger les fonds publics, ainsi qu'un manque d'intégrité, tant dans l'obtention que dans l'exécution du contrat.

### EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Remorquage PDR 2011 inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises.
- **RÉVOQUE** l'autorisation délivrée à Remorquage PDR 2011 inc. le 2 décembre 2020.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant ce qui précède, elle est inscrite au RENA pour une période de cinq ans.